



Mairie de SERVES-SUR-RHONE (Drôme)

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 05 Avril à 20 heures le Conseil municipal de la Commune de *SERVES sur RHONE*, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christèle DEFRANCE,

Présents : MM. **FOUREL, GIRARDET, MONTAGNE, TAVENARD, PERDRIX, MMES DEFRANCE, JEANPERT, GIACOMINO, JULLIEN-PALETIER, MERCIER, MAILLOT**

Absent : Madeleine PUYOU, Geoffrey-Aymeric BOUTRY, Geoffrey VUILLERMET

Pouvoir : Geoffrey-Aymeric BOUTRY donne pouvoir à Julien MONTAGNE
Geoffrey VUILLERMET donne pouvoir à Félicien GIRARDET

Secrétaire de Séance : Mme Cindy JULLIEN-PALETIER est élue secrétaire de séance

Christèle DEFRANCE, Maire de Serves-sur-Rhône, accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs. Elle rappelle l'ordre du jour du Conseil Municipal et ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Mars 2023

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Mars 2023 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Sujets soumis à délibération

2023-09 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Madame Brigitte GIACOMINO, adjointe aux finances présente à l'assemblée le budget primitif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 744 327.79 €
Recettes : 744 327.79 €

Investissement :

Dépenses : 800 729.07 €
Recettes : 800 729.07 €

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2023-10 : FIXATION des TAUX TAXES FONCIERES et TAXE D'HABITATION POUR L'ANNEE 2023

Madame Giacomino, adjointe aux finances expose au Conseil Municipal que suite à la commission des finances réunie le 27 mars 2023, il est proposé d'augmenter les taux du Foncier Bâti et de la Taxe d'Habitation.

Sachant que le pourcentage de la hausse de la Taxe d'Habitation ne peut pas être supérieur à celui de la Taxe Foncière Bâtie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

- **DECIDE** d'augmenter le taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâtie en 2023
- **DECIDE** d'augmenter le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation en 2023

Les nouveaux taux sont les suivants :

TFPB : 31 %
TFPNB : 60.44%
TH : 9.80 %

Soit une hausse de 3 % pour la Taxe Foncière Bâtie et la Taxe d'Habitation

- **DIT** que ce montant sera porté au budget 2023.

2023-11 : AVENANT N°2 – BATIMENT MULTIGENERATIONNEL

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de construction d'un bâtiment multigénérationnel.

Suite à la délibération n° 2021-38 du 21.07.2021 concernant la consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment multigénérationnel, le Cabinet AMT Architecture création a été retenu pour ce poste en tant que **mandataire**.

Différentes missions ont été confiées à plusieurs cabinets en tant que « cotraitants ». La mission « Economie de la construction » était confiée à l'économiste INDUS CONCEPT de Valence 26.

Suite à la fermeture de l'établissement, cette mission est confiée dorénavant à :

SASU KDEC
7 Rue du Pin Argenté
26400 CREST

Un nouvel « Avenant n°2 » a été notifié, sans incidence financière. Ce document est donc à signer par Mme le Maire et à approuver par les membres du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les modifications proposées dans l'Avenant n°2, à savoir que la mission « Economie de la construction » est confiée dorénavant à l'économiste KDEC : SASU KDEC - 7 Rue du Pin Argenté - 26400 CREST –

APPROUVE l'avenant n°2.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2023-12 : SDED : RACCORDEMENT au réseau BT, sur domaine public, pour alimenter une nouvelle construction Chemin de Halage

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT, sur domaine public, pour alimenter la construction de M. Fabrice MASCLEF, située Chemin de Halage, à partir du poste VILLAGESERVES

Dépense prévisionnelle HT	15 005.14 €
Dont frais de gestion : 714.53 €	

Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire Energie Drôme	11 505.79 €

Participation Communale	3 499.35 €
--------------------------------	-------------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 1°) **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
- 2°) **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 3°) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 4°) **DECIDE** de financer la part communale à hauteur de **3 499.35 €**
- 5°) **S'ENGAGE** à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du Territoire d'Energie Drôme.
- 6°) **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Questions diverses

- Présentation par Cindy du concours de fleurissement pour 2023
Des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres pour l'inscription à ce concours. Réponse par mail ou à déposer en Mairie aux heures d'ouverture, ou dans la boîte aux lettres Blanche de la Mairie.
Réponse demandée pour le 25 mai 2023.

- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2006 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans révolu. Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
- L'inscription aux examens et concours.
- L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Christèle DEFRANCE

